



Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction du pilotage des ressources et des
actions transversales
Bureau du management par la qualité et la
coordination des contrôles
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service

DGAL/SDPRAT/2015-802

22/09/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Communication de la programmation prévisionnelle PSPC 2016

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DTAM

Résumé : L'objectif de cette note est de communiquer aux services la programmation prévisionnelle, ainsi que la répartition régionale des prélèvements, pour la campagne PSPC 2016.

Je vous prie de trouver, en suivant le lien mentionné ci-dessous, la programmation prévisionnelle des plans de surveillance et de contrôle (hors plan aliments pour animaux et plans à l'import) pour la campagne 2016.

<http://intranet.national.agri/Campagne-PSPC-2016>

Pour chaque plan, vous trouverez les informations suivantes :

- le bureau de la DGAL en charge du pilotage du plan,
- les couples analyte/matrice,
- le stade de prélèvement,
- le coût moyen analytique,
- le numéro de la sous-action imputée,
- le nombre de prélèvements programmés au niveau national, et par région.

Cette programmation est prévisionnelle et a été établie au regard des informations disponibles à ce jour ; elle pourrait donc être modifiée si des éléments nouveaux le justifiaient.

Les tarifs des prestations analytiques mentionnés sont donnés à titre indicatif, et peuvent varier d'un laboratoire à l'autre.

Il est rappelé que tous les échantillons prélevés doivent être envoyés à des laboratoires agréés par le Ministère en charge de l'Agriculture, seuls habilités à réaliser des analyses officielles, et ce, afin de sécuriser juridiquement les actions qui pourraient être entreprises à la suite d'un résultat défavorable.

Cette note a pour objectif d'informer les services déconcentrés, en prévision des entretiens de dialogue de gestion, sur les moyens à allouer pour la mise en œuvre de ces plans en 2016.

Il est demandé aux DRAAF/DAAF/DTAM de faire part au bureau concerné, en mettant en copie le Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles (bmqcc.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr), de toute difficulté qui pourrait être identifiée, avant le 15 novembre 2015.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance et de l'international
CVO
Loïc EVAÏN